

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20221114-010

du 14 novembre 2022

n°010

page 1/3

## EXTRAIT:

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, M.CHAINE, M.CIBERT, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (5) : Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU  
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.MATTARD  
Mme BOURAT donne pouvoir à M.DROIN  
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI  
Mme LAVRARD donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (2) : M.PICHON, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

**RAPPORTEUR : Monsieur Cyril CIBERT**

**OBJET : Appel à Projets ESS 2021 - Attribution d'un concours financier aux lauréats**

*L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un véritable levier économique et répond aux besoins des habitants tout en favorisant le développement économique et social.*

*Ce secteur comptabilise 2 254 emplois à temps plein sur notre territoire, soit 2587 personnes employées dans 291 structures.*

*Grand Châtellerault soutient les structures de l'ESS du territoire depuis de nombreuses années parce qu'elles portent des enjeux forts :*

- promotion des initiatives locales*
- interconnaissance des acteurs de l'ESS facilitant les coopérations d'acteurs et les mutualisations*
- valorisation et sécurisation de l'emploi et soutien à la création d'activité et d'emplois*

*Aussi, Grand Châtellerault a souhaité impulser l'émergence de projets de l'ESS pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire en organisant un appel à projet lancé le 22/12/2021.*

*Une attention particulière a été portée aux projets issus des communes rurales de l'agglomération.*

*Quatre candidats ont déposé un dossier complet et ont été reçus à l'occasion du jury. Les 2 dossiers retenus par le jury sont :*

- Association Le Goût Des Autres (LGDA)*

*Création d'un restaurant solidaire dans un cadre chaleureux et convivial. Cette structure est un support pour la mise en place de projets et animations. L'objectif est de permettre la réinsertion de personnes éloignées du milieu professionnel en s'appuyant sur les métiers de la restauration, tout en créant un lieu favorisant le lien social, la mixité et l'interculturalité.*

*Un partenariat est en cours avec la SEM Habitat pour obtenir un local sur le quartier de Ozon.*

- Association L'Atelier des Possibles*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20221114-010****du 14 novembre 2022****n°010****page 2/3**

*Création et animation d'une structure type tiers lieu avec notamment une guinguette mobile et itinérante. La remorque « scène », auto-construite tout au long de l'année, permettra de s'installer de manière éphémère dans différents lieux du territoire. La structure offre aussi des activités et prestations aux usagers (site d'échanges locaux (SEL), école de musique, etc.)*

*Il est proposé de retenir ces 2 candidatures au titre de ce premier appel à projet ESS 2021/2022 et de les soutenir avec un concours financier conformément à l'appel à projet voté le 22/11/2021 en conseil communautaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'Article L1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatif au contrôle des associations subventionnées,

**VU** la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'Article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 euros,

**VU** les Statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et l'article 3 relatif au développement économique,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°5 du conseil communautaire du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022,

**VU** la délibération n°30 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 approuvant la mise en œuvre de l'appel à projet ESS 2021/2022,

**CONSIDÉRANT** l'objectif de Grand Châtellerault de donner un nouvel élan aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire, pour promouvoir les activités portant des valeurs humaines, sociales, économiques, environnementales et responsables, fortes.

**CONSIDÉRANT** la réception de 4 candidatures éligibles,

**CONSIDÉRANT** que le jury, composé de partenaires et du service ESS et Emploi de Grand Châtellerault s'est réuni le jeudi 9 juin 2022, et a délibéré après avoir reçu chaque porteur de projet,

**CONSIDÉRANT** les 2 dossiers retenus à l'unanimité par le jury à l'unanimité,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer son concours financier du premier appel à projets ESS 2021 / 2022 par l'attribution :

- d'une subvention de 3 500 euros à l'association Le Goût Des Autres

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation      ACTE N° BC-20221114-010**

**du 14 novembre 2022**

**n°010**

**page 3/3**

– d'une subvention de 3 500 euros à l'association L'Atelier des possibles

Les concours financiers seront mandatés sur la ligne budgétaire 65 / 657351 / 4510 (ESS).

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUD**

*a présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

